



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHF) de l'Union Africaine.

30ème Session du Conseil des droits de l'homme

EPU: Libye

Vendredi, 25 Septembre 2015

Intervenant: Biro DIAWARA

Monsieur le Président,

La RADDHO salue la présence de la délégation Libyenne malgré la détérioration systématique de la situation des droits de l'homme dans le pays depuis le premier examen en mars 2012.

Que peut-on recommander à un Etat où le chaos généralisé règne ?

La Libye fait face de nos jours aux défis suivants en matière de promotion et protection des droits humains: une déliquescence des structures étatiques, la défaillance du système judiciaire et de l'administration, la multiplication des tensions entre les groupes armés et extrémistes dans le Sud, le développement des entreprises mafieuses, la prolifération des armes légères, la traite des migrants et le déplacement interne massif des populations civiles.

La RADDHO accorde une grande importance à la signature du projet d'accord de paix inter-Libyen adopté récemment à Skhirat au Maroc. Elle estime que toutes les parties libyennes saisiront cette occasion pour rétablir la confiance entre elles en signant l'accord de paix avant la date buttoir du 20 octobre 2015, et dans l'intérêt du pays en vue de la réconciliation nationale et la consolidation de la paix et de la sécurité.

La RADDHO reste alarmée par la situation des travailleurs migrants africains qui continuent de subir des maltraitances, des persécutions dans le pays. Des mesures doivent êtres prises pour mettre un terme à ces pratiques.

En conclusion, la RADDHO exhorte les autorités libyennes à renforcer leur coopération avec la Cour pénale internationale et les détenteurs de mandats au titre des procédures spéciales. De plus, la RADDHO demande à ce que les personnes responsables de violations du droit international humanitaire et de violations des droits de l'homme ou d'atteintes à ces droits, y compris les violences sexuelles, soient amenées à répondre de leurs actes.

En fin, la communauté internationale doit poursuivre l'accompagnement de la Libye pour la reconstruction d'un Etat de droit et de la démocratie.

Je vous remercie.